

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CE213

AMENDEMENT

présenté par

Mme Minard, M. Duparay, M. Brigand, M. Hetzel, M. Ray, M. End, M. Philippe Vigier,
Mme Bonnivard, Mme Corneloup, Mme Blin, M. Bazin et Mme Bazin-Malgras

APRÈS L'ARTICLE 18, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--